

2016_CT2_270

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUËIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 8 décembre 2016

02_1_02

■ **Décision Modificative n°2 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

M é t r o p o l e d ' A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 15 décembre 2016



■ Décision Modificative n°2 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif a été amendé par le Budget Supplémentaire adopté le 30 juin 2016 par le Conseil de la Métropole, et par la Décision Modificative N° 1 adopté le 17 octobre 2016.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 2 afin de procéder à des ajustements de crédits en section d'exploitation et en section d'investissement.

1- La section d'exploitation

Cette décision modificative permet tout d'abord de réintégrer des sommes relatives à la TVA déduite à tort pour l'année 2015.

En effet, à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques nous avons procédé à la fin de l'exercice 2015 à la régularisation de la TVA sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement portant sur les exercices 2013 et 2014. Cette régularisation correspondait à un trop perçu de TVA déductible. Or, depuis, les services de DGFIP ont revus leur position, et il s'avère que la régularisation n'aurait pas dû être opérée. Il convient donc de procéder à la réintégration des sommes relatives à la TVA déduite à tort pour l'année 2014, l'année 2013 étant prescrite.

Cette réintégration s'effectue en procédant d'une part à l'annulation partielle du mandat concerné, en inscrivant en recette la somme de 18 121.110 euros, et d'autre part de réémettre un mandat en inscrivant en dépenses la somme de 16 551.213 euros.

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de réajuster les crédits afférents au paiement des intérêts de la dette en inscrivant un crédit supplémentaire de 270.000 euros.

L'ensemble de ces écritures permet un virement à la section d'investissement de 1,3 M€.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 18,121 M€, conformément au tableau ci-dessous :

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	chapitre	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
<i>Dépenses</i>					
18 121 110.00					
	.023	.023	Virement Section Investissement	1 299 897.00	
	67	6718	Autres charges de gestion	16 551 213.00	
	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	220 000.00	
	011	627	Services bancaires et assimilés	50 000.00	
<i>Recettes</i>					
18 121 110.00					
	77	7718	Autres produits exceptionnels s/op gestion		18 121 110.00
			TOTAL	18 121 110.00	18 121 110.00

2- La section d'investissement

Suite au réajustement du calendrier de réalisation des différents programmes de travaux suivis par la Direction des Infrastructures de Transports du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits entre les différentes opérations en fonction de leur avancement.

Egalement, l'écriture liée au virement à la section d'investissement présente en dépenses de fonctionnement trouve ici sa correspondance en recettes d'investissement.

L'ensemble de ces modifications d'inscription engendre une réduction du montant de l'emprunt de l'ordre de - 1,3 M€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-après :

SERVICE	IMPUTATION		LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Opér.Budg/ Chap	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances					
Recettes					
0.00					
161641				Emprunt	-1 299 897.00
021021				Virement de la section d'exploitation	1 299 897.00
6B - Infrastructures					
Dépenses					
0.00					
602021728			Parking relais Barrida	-50 000.00	
61021728			Aménagement Point d'arrêt	-200 000.00	
6112156			Abribus	-50 000.00	
66421728			Pôle d'Echange de Pertuis	300 000.00	
			TOTAL	0.00	0.00

CONCLUSION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :

18,121 M€

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

0 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Accusé de réception en préfecture
013-200054867-20161208-2016_CT2_270-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

- La délibération n° HN 028-161/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 030-512/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 approuvant le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

La Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe 2016 des Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature, tel qu'elle vous est présentée :

- A. au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- B. au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

Pour enrôlement
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte - LENFANT Gaëlle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_270-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016